PARIS, le 10 NOV. 1995

MINISTERE DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES

ARCHE DE LA DEFENSE 92055 PARIS LA DEFENSE Tél.: (1) 40.81.21.22

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque: SITO

Référence : 4405 destiné aux véhicules HONDA AF37 (SFX)

Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du Procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 25 Octobre 1995 sous le numéro 95/9060 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 4018R5180

Le dispositif devra être revêtu de la marque d'homologation suivante : TP SI 4018R5180

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur Divisionnaire de l'industrie et des Mines

LECLERCQ

Monsieur le Directeur SOCIETE BACLIM 2, Chemin du Chapitre 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)

SITO
MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)